

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

**Délibération n° 2017-095 en date du 17 Mai 2017 portant
ADHESION A L'ANEM (ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE
MONTAGNE)**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 48	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoir : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE, BOYER

Pouvoirs : MM. ROBBY à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

Excusés : MM. PEROCHE, LONGCHAMBON, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président expose que l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde adhère à l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM).

Il explique que 33 communes de la nouvelle Communauté de Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois sont en zone de Montagne.

Monsieur le Président propose de reconduire cette adhésion pour un montant annuel 2017 fixé à 918 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à l'ANEM,
- Autorise le Président à prendre la décision modificative correspondante afin que les crédits soient inscrits au budget principal et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 30 Mai 2017

Pour copie conforme, le 30 Mai 2017

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170517-2017-095-DE
Date de télétransmission : 31/05/2017
Date de réception préfecture : 31/05/2017